



HAL
open science

Evolution de la géographie économique et politique des pôles en France

Danièle Capt, Francis Aubert, Denis Lépiciér

► To cite this version:

Danièle Capt, Francis Aubert, Denis Lépiciér. Evolution de la géographie économique et politique des pôles en France. 45. Colloque ASRDLF : Territoires et action publique territoriale: nouvelles ressources pour le développement régional, Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF). FRA., Aug 2008, Rimouski, Canada. 19 p. hal-02821526

HAL Id: hal-02821526

<https://hal.inrae.fr/hal-02821526v1>

Submitted on 6 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Territoires et action
publique territoriale :
nouvelles ressources pour le
développement régional**

Université du Québec à Rimouski (UQAR)
Rimouski, Québec, Canada
les 25, 26 et 27 août 2008

Evolution de la géographie économique et politique des pôles en France¹

CAPT Danièle
AUBERT Francis
LEPICIER Denis

ENESAD, UMR 1041 CESAER, F-21000 Dijon, France
INRA, UMR 1041 CESAER, F-21000 Dijon, France

capt@enesad.inra.fr, 03 80 77 25 87
aubert@enesad.inra.fr, 03 80 77 26 11
lepici@enesad.inra.fr, 03 80 77 26 37

Résumé

La communication analyse, au sein de la politique française d'aménagement du territoire, l'orientation actuelle sur le dispositif des « pôles » de compétitivité. A partir d'une analyse de politique, il s'agit de confronter la géographie des « pôles d'excellence rurale » aux caractéristiques socio-économiques des territoires concernés.

Introduction

La politique française d'aménagement du territoire a longtemps été marquée par la mise en œuvre de dispositifs relevant principalement de préoccupations d'équité, conçus dans une logique de redistribution compensatrice de handicaps concernant des territoires défavorisés ou en situation particulière (montagne, territoires ruraux de développement prioritaire, zones de revitalisation rurale, objectifs européens de développement des zones rurales, etc.). Cette logique laisse progressivement la place à des modes d'intervention qui prennent davantage en compte les préoccupations d'efficacité et mettent l'accent sur la compétitivité. Le changement d'intitulé de la principale institution française chargée de mettre en œuvre ces politiques, la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) devenue DIACT en 2006 (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires), d'une part, l'émergence de la politique des « pôles de compétitivité » (fin 2004), suivie de celle des « pôles d'excellence rurale » (fin 2005), d'autre part, sont révélatrices de cette évolution. Cette perspective modifie les ressorts sur lesquels sont construites les politiques d'aménagement du territoire.

¹ Cette communication s'inscrit dans le cadre du Programme de recherche évaluative sur les Pôles d'Excellence Rurale lancé en janvier 2007 par la DIACT.

Ainsi, alors qu'auparavant l'intervention publique cherchait à infléchir la géographie économique jugée trop concentrée et inégalitaire, la politique des pôles de compétitivité (DIACT, 2004) se fonde au contraire sur l'idée que le regroupement d'entreprises et de centres de recherche d'un même secteur sur un territoire donné, dans la logique des clusters, permet d'augmenter leur productivité et leur compétitivité. Elle vise ainsi à encourager la spécialisation, la coopération entre acteurs et le regroupement d'activités sur des territoires où l'atteinte d'une « masse critique » permet de renforcer la compétitivité du tissu économique dans un contexte de forte concurrence internationale.

La politique des Pôles d'Excellence Rurale (PER) semble afficher une ambition comparable (DIACT, 2005) en avançant l'hypothèse que « *tous les territoires, les plus petits, les moins denses et les moins dotés soient-ils pour la compétitivité internationale, disposent de ressources propres qu'il convient de valoriser du point de vue économique ou résidentiel. Cette valorisation génère de la valeur ajoutée et des emplois* » (DIACT, 2007).

S'inscrivant dans le contexte de décentralisation de l'action publique, ces deux politiques présentent également comme caractéristique commune de rejoindre les autres dispositifs, tels que la politique des Pays ou le programme d'initiative communautaire Leader, qui ont évolué dans le sens i) de l'affirmation de la nécessité de l'autonomie et de l'initiative pour définir les voies de développement les plus adaptées et les plus efficaces pour les territoires, ii) de l'objectif d'une démarche participative censée mobiliser l'ensemble des acteurs des territoires autour d'un projet commun, iii) de la mise en avant des ressources locales, des facteurs spécifiques au milieu, comme principal levier économique du développement local. L'appel à projets pour la politique des pôles de compétitivité met ainsi en avant l'idée que la compétitivité est « *d'autant plus efficace quand ses acteurs sont regroupés dans des entités développant des synergies de proximité* » tandis que celui pour les PER fait de la « *conduite multipartenariale de projet* » l'un de ses principaux critères d'évaluation.

Les considérations d'équité n'ont toutefois pas disparu. Après la labellisation de nouveaux pôles en 2007, il existe aujourd'hui 71 pôles de compétitivité répartis sur l'ensemble du territoire, dont 7 pôles mondiaux et 10 pôles à vocation mondiale, les autres étant intitulés pôles nationaux. Prenant le relais de la politique des Systèmes Productifs Locaux (SPL) mise en place en 1999 et qui avait le même objectif, la politique des pôles de compétitivité bénéficie d'un budget bien plus important (1,5 milliards sur 3 ans). Ce sont également des considérations d'équité qui ont manifestement conduit les pouvoirs publics à mettre en place le pendant de cette politique pour les espaces ruraux. La labellisation d'environ 380 pôles d'excellence sur plus de 700 dossiers déposés (ensemble des deux vagues de labellisation 2006 et 2007) et leur répartition sur l'ensemble du territoire en est l'expression.

Au-delà de ces caractéristiques communes des deux versants de la politique des pôles, les ressorts du développement local que l'intervention publique cherche à activer et qui transparaissent dans le choix des « thèmes d'intervention prioritaires » de la politique des PER sont-ils pour autant les mêmes que ceux mis en avant dans la politique des pôles de compétitivité ? A ce stade d'engagement très récent de la politique des PER, il ne peut être question d'évaluer son effet économique, comme d'autres travaux ont pu le faire récemment sur des données américaines, italiennes et françaises, en cherchant à estimer l'impact des clusters sur la productivité des entreprises, en particulier l'impact de la politique des SPL en France (Duranton et al., 2007). Compte tenu du caractère récent de la politique des PER, on se centre sur un des principaux effets repérables qui porte sur les liens entre les « thématiques » des PER et les caractéristiques socioéconomiques des territoires sur lesquels chacune d'elles seront mises en oeuvre. La première section est ainsi consacrée à la présentation des arguments économiques fondant la politique des pôles en montrant que la politique des PER s'en inspire conjointement avec d'autres arguments en relation avec les enjeux de développement des espaces ruraux. Cette section a ainsi pour objet d'explicitier les mécanismes économiques en jeu dans les « *4 types de services spécifiques que les territoires ruraux sont à même de rendre aujourd'hui* », auxquels cette politique s'adresse en

priorité pour assurer « *la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques, la valorisation et la gestion des bio-ressources, l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations, l'excellence technologique pour des productions industrielles, artisanales et de services localisées* » (DIACT, 2005). Elle débouche sur la formulation d'une grille d'analyse économique des PER distinguant les types de ressources mobilisées, d'acteurs et de coordination entre eux, d'aires de marché concernées, selon la nature des activités. Cette grille est utilisée pour analyser la correspondance entre les activités au centre des projets de PER et les caractéristiques socio-économiques des territoires dans lesquels ils s'inscrivent. La seconde section présente la démarche utilisée pour traiter ces questions. Elle repose sur l'exploitation de deux ensembles de données et sur l'utilisation d'une méthode économétrique permettant de tester les liens entre les caractéristiques des PER et les caractéristiques des territoires. La troisième section est consacrée à la présentation des résultats.

1 . La politique des pôles : arguments économiques et grille d'analyse

1.1. Les arguments économiques de la politique de pôles

Dans l'appel à projet lancé par la DIACT en 2004, un pôle de compétitivité est défini comme « *la combinaison sur un espace géographique donné d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs à caractère innovant. Ce partenariat s'organisera autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique qui lui est attaché et devra rechercher la masse critique pour atteindre une compétitivité mais aussi une visibilité internationale* ». Cette définition et l'argumentation associée se réfèrent à deux courants d'analyse du développement régional : l'un porte sur les effets de polarisation au sens de pôle de croissance (ie unité motrice) et de pôle urbain (ie d'agglomération) ; l'autre est basé sur l'analyse des effets d'interdépendance entre activités localisées sur un même territoire, que désignent les termes de district, cluster, système productif localisé.

La référence au premier courant est explicite dans l'un des « *4 aspects* » considérés comme « *particulièrement importants* » dans la politique des pôles de compétitivité : « *la vocation du pôle est d'ancrer sur un territoire un tissu économique dynamique, performant face à la concurrence internationale, capable de susciter le développement des activités du bassin d'emploi, si possible d'en attirer de nouvelles* » (DIACT, 2004). Dans le prolongement des travaux de F. Perroux, on trouve l'idée selon laquelle ce sont les unités dominantes qui génèrent la croissance (unités motrices chez Perroux, métropoles dans les travaux récents) : les impulsions issues de ces unités se propagent auprès des unités dépendantes dont les réactions amplifient les effets initiaux. Le schéma du développement polarisé découlant de cette analyse identifie trois voies de diffusion des effets moteurs issus d'une unité motrice – diffusion par les prix, par les flux et par les anticipations –, horizontalement et verticalement sur le marché des facteurs et sur le marché des biens. Du point de vue des effets dans l'espace, ce schéma repose sur l'hypothèse que les activités additionnelles apparaissant en réponse aux impulsions données par l'industrie motrice ne se disperseront pas sur l'ensemble du territoire, mais trouveront avantage à se grouper au voisinage de l'unité motrice (exemple des sous-traitants qui auront tendance à se regrouper auprès des donneurs d'ordre). Les effets multiplicateurs seront d'autant plus importants que l'économie est intégrée et qu'il y a accompagnement, en particulier par la mise en place de biens publics.

La référence aux mécanismes économiques à l'oeuvre dans les clusters est également nette dans la politique des pôles de compétitivité. Pour rendre compte du phénomène des clusters, et plus largement de la concentration des activités économiques dans l'espace, la théorie économique met en avant l'interaction des forces de concentration – l'existence d'économies d'échelle et d'externalités localisées – et des coûts de transaction définis de manière large. Trois mécanismes principaux sont distingués pour justifier l'existence, en particulier dans le cas des clusters, de

rendements croissants au niveau local (Duranton et Puga, 2004) :

- un partage plus efficace des biens et services indivisibles, un partage des gains dû à la division du travail (spécialisation individuelle) ou/et des gains liés à la variété, un partage des risques ;
- la qualité de l'appariement entre employeurs et employés, acheteurs et fournisseurs, partenaires liés par des projets communs, entrepreneurs et financiers ;
- une intensité de création, de diffusion et d'accumulation des connaissances par les interactions répétées entre agents économiques et une meilleure coopération entre eux.

Ces mécanismes sont pour l'essentiel générés par des externalités spatiales et plus particulièrement des économies d'agglomération sensibles aux formes de regroupement des ménages, des entreprises et des biens publics.

Qu'en est-il dans le cas des PER ? Peut-on considérer que sont également en jeu de telles économies d'agglomération et plus largement de telles externalités spatiales ? Sur certains aspects, la politique des PER converge avec celle des pôles de compétitivité : objectifs de croissance et d'emploi ; importance accordée à l'esprit entrepreneurial, à la coopération entre acteurs, au partenariat public-privé, à l'innovation ; type d'intervention privilégié (aide à l'investissement matériel). En revanche, elle s'en distingue sur d'autres.

En effet, « afin de s'adapter à un espace moins polarisé, l'idée de compétitivité a été transformée par celle de compétence, puis celle d'excellence » (DIACT, 2007) et c'est un « double moteur du développement local » qui est mis en avant : celui de l'économie résidentielle en lien avec l'attractivité des espaces ruraux et celui d'une économie productive liée aux avantages comparatifs des espaces ruraux en termes de dotations en ressources fixes banales ou spécifiques (foncier agricole et forestier, aménités naturelles). L'objectif d'atteinte d'une masse critique et d'une visibilité internationale laisse la place, dans ce cas, à l'objectif de contribuer au développement économique local et à l'ancrage des activités dans le tissu économique local.

Par ailleurs, la notion de pôle n'y est pas définie. Une seule des 4 priorités, celle relative aux « services spécifiques que les territoires ruraux sont à même de rendre » renvoie à la définition contenue dans la politique des pôles de compétitivité. Elle concerne les pôles d'excellence technologique pour des productions industrielles, artisanales et de services localisées où seront soutenus « les projets coopératifs associant des entreprises à leur environnement économique, de formation et de recherche ».

Appliqué aux espaces ruraux, le terme de pôle renvoie moins au modèle des clusters – où le regroupement des entreprises d'un même secteur sur un territoire donné permet de réaliser des gains de productivité – qu'au schéma des pôles de croissance où un investissement initial a des effets sur la croissance locale selon des mécanismes de diffusion sur les secteurs d'amont et d'aval. Cette interprétation des références – implicites – de la politique des PER paraît cohérente avec son levier d'intervention privilégié qui consiste en une aide à l'investissement matériel et exclut toute aide au dispositif d'ingénierie territoriale. Cette politique peut toutefois être comprise comme accordant une aide indirecte à l'organisation des acteurs, en posant comme condition que les projets soient déposés par une ou plusieurs structures intercommunales, Pays, Parc Naturel Régional ou Groupe d'Action Locale, en tant que garants du partenariat public-privé.

1.2. La politique des PER : convergences et spécificités

La politique des PER apparaît clairement en marge des mécanismes centraux de la polarisation. Les quatre "types de services spécifiques que les espaces ruraux sont à même de rendre aujourd'hui" et qui sont visés par cette politique mettent en jeu des mécanismes économiques qui diffèrent selon le type de service considéré.

Au sein du territoire national, on peut définir la catégorie « rurale » par des critères morphologiques (densité, emplois regroupés, etc.) ou fonctionnels (relations d'échange, liens sociaux, etc.). Si une

telle définition demeure très relative², à la fois dans le temps et dans l'espace, le sous-ensemble ainsi délimité présente un certain nombre de points communs liés à la faible densité de ménages et d'entreprises ainsi que par l'insertion dans un système hiérarchisé de relations fonctionnelles. En termes de développement régional, on peut s'attendre à ce que les économies concernées ne bénéficient pas d'externalités d'agglomération et que leurs choix soient assez fortement contraints par des déterminants exogènes. En revanche, il s'agit de zones non encombrées, où certains facteurs liés à l'espace sont relativement abondants, et qui sont marquées par des activités et des formes d'organisation sociale traditionnelles. Les enjeux de développement des territoires ruraux, auxquels la politique des PER tente de répondre, peuvent alors être posés sur trois plans complémentaires : les ressources disponibles, l'accès au marché et les formes d'organisation.

La disponibilité de ressources fixes

Dans une économie globale caractérisée par une mobilité croissante des facteurs et des marchandises, le fait de détenir des ressources fixes³ constitue un avantage d'autant plus décisif que ces ressources peuvent être singulières. Elles sont d'abord liées au foncier, un facteur relativement abondant et bon marché en conditions rurales ordinaires, mais qui peut aussi porter des propriétés distinctives, liées au terroir ou aux aménités naturelles et paysagères par exemple, qui en modifient la fréquence et la valeur. Dans ce cas, c'est la singularité de la ressource qui est primordiale en permettant soit une production efficace d'un bien ou service générique, soit la production d'un bien ou service différencié, moins exposé à la concurrence. Enfin, le facteur travail peut également constituer, en partie, une ressource fixe en raison de la faible mobilité des travailleurs d'une part, et de caractéristiques spécifiques du marché du travail (qualification, stabilité de l'emploi) d'autre part.

Les activités sensibles à l'influence des ressources fixes tendent à être dispersées, ce sont principalement les activités de production agricole et forestière et les activités récréatives. Le développement des fonctions récréatives et des activités qui y sont liées dans les espaces ruraux dépend de la qualité des aménités, très inégale selon les territoires, de l'accessibilité, sensible à l'évolution du coût de transport des personnes, de la croissance de la demande, sensible aux variations de revenu et de temps libre des ménages. Ainsi, une forte différenciation du potentiel de développement est-elle contenue dans l'hétérogénéité des dotations en aménités, de l'accessibilité (proximité de gare, d'échangeur autoroutier, d'aéroports) et de l'équipement résidentiel des territoires ruraux. Du côté de l'agriculture, l'évolution de la localisation de ce type d'activités dépend des biens produits selon leur destination (alimentation humaine, usages non alimentaires) et leur caractère générique ou différencié. Dans les années récentes, le renchérissement du coût des énergies fossiles et les impératifs de protection de l'environnement tendent à renforcer la rentabilité, souvent grâce à des soutiens publics conséquents, de nouvelles activités et de services produits par les agriculteurs et forestiers à partir des ressources des espaces ruraux (production d'énergie, services environnementaux, etc.).

L'accès au marché

Par construction, le marché final n'est pas majoritairement localisé dans le rural. Les forces d'agglomération des activités tendent à associer la population dans un mouvement cumulatif de renforcement des centres et de dévitalisation des périphéries. Toutefois, les dynamiques résidentielles contemporaines font apparaître une disjonction croissante entre pôles d'emplois et localisation des ménages – en notant que les choix résidentiels sont sensibles à la géographie des aménités. De plus, les déplacements pour séjours temporaires de type récréatif modifient la carte de la consommation finale des ménages au profit des lieux d'accueil dont font partie la plupart des zones rurales.

2 Voir les difficultés de l'OCDE et les réserves de Statistique Canada pour arrêter une nomenclature unique.

3 On entend par « ressource fixe » tout facteur de production localisé dont la valorisation nécessite la présence du producteur ou du consommateur sur place, ce qui signifie qu'il n'est ni facilement transportable ni étroitement substituable.

Le développement de l'économie résidentielle⁴ devient ainsi un enjeu pour de nombreux espaces ruraux, à la fois pour mettre l'offre d'équipements et de services (publics et privés) au niveau de la population présente, mais aussi pour affermir la capacité d'accueil de la zone et préparer ainsi son attractivité future. On connaît la relation qui unit la fréquence des équipements et services résidentiels à la taille des communes avec des effets de seuil qui permettent de définir des gammes cohérentes et des aires de marché correspondantes ; la prise en compte de la fréquentation touristique et récréative apporte une explication complémentaire aux variations spatiales de répartition des services résidentiels. De plus, les formes d'intervention publique contribuent à déterminer la distribution des services publics mais aussi des services privés, par les actions de développement engagées au niveau des collectivités locales.

Dès lors que l'on sort de l'économie résidentielle, l'aire de marché n'est pas réduite à la zone d'implantation des activités : la position spatiale et les coûts de transport sont alors décisifs. Ainsi, pour la production de la plupart des biens de consommation de masse, c'est l'arbitrage entre économies d'échelle et coûts de transport qui définit la localisation de l'établissement. Dans le cas des biens intermédiaires, c'est la géographie des entreprises d'aval, le plus souvent concentrées et à proximité du marché final (agglomérations urbaines) qui prévaut.

L'organisation territoriale

On peut parler d'organisation territoriale lorsque se développent des situations de coopération liées à l'inscription au sein d'un territoire donné des agents et des activités, donnant lieu à engagement dans des dispositifs et actions communes permettant d'atteindre des niveaux d'objectifs supérieurs à ceux qui seraient obtenus de manière individuelle. A l'échelle d'un territoire, deux plans d'organisation peuvent être distingués selon qu'ils relèvent de l'organisation "industrielle", correspondant aux relations entre agents économiques ou de l'organisation « institutionnelle » lorsque les acteurs concernés se réfèrent à une légitimité politique.

Pour ce qui concerne l'organisation industrielle, le contexte rural de faible densité et de faible variété des activités semble plus favorable à l'établissement de relations de type horizontal entre entreprises qui utilisent des inputs communs pour produire une même marchandise qu'à des relations verticales entre des établissements participant aux séquences successives de production d'un bien donné – les cas de « districts industriels » sont peu fréquents en France. On peut alors supposer que les opportunités de coopération sont plus centrées sur les facteurs de production et sur les outputs que sur les systèmes inter-industriels proprement dits. Dans ce cas, les externalités spatiales qui peuvent être espérées reposent sur le regroupement d'activités semblables sur le même site, et non sur des effets d'entraînement entre secteurs complémentaires. Cependant, le renforcement de la division spatiale des activités entre zone urbaines concentrant les fonctions stratégiques supérieures et les zones rurales disposant de certains avantages comparatifs pour la localisation d'importantes unités de production industrielle, favorise l'existence de relations inter-industrielles verticales autour de pôles de croissance ruraux souvent spécialisés.

L'organisation institutionnelle est productrice de territoire au sens géographique du terme, en délimitant des périmètres d'action légitimes et pertinents pour la production de biens et services publics locaux (intercommunalité) et pour promouvoir les anticipations collectives dans le cadre de démarches de projets de territoire (Pays, Parc, etc.). Le système français d'organisation territoriale est complexe (multiples niveaux d'intervention) et les dispositifs de développement local sont rarement pérennes. Toutefois, les formes de concertation et de mobilisation mises en place, ainsi que les compétences techniques et politiques mises en jeu permettent une certaine capitalisation des expériences passées et un apprentissage institutionnel à partir duquel les procédures suivantes sont mieux maîtrisées.

4 L'« économie résidentielle » regroupe l'ensemble des activités dont les outputs sont destinés aux ménages sur une aire de marché donnée ; c'est le lieu où sont consommés les biens et services par les ménages qui prévaut, que ces ménages soient résidents permanents ou temporaires, que les revenus qu'ils y consacrent soient d'origine locale ou non.

Reste que l'articulation de ces deux plans d'organisation territoriale demeure un enjeu du développement, spécialement dans le cas des espaces ruraux, et l'observation tend à accréditer l'idée de la prédominance d'une forme ou de l'autre (Aubert et al., 2001).

1.3. Grille d'analyse économique des PER et de leurs liens au territoire

Compte tenu de l'ambition affichée de valoriser les domaines d'excellence des espaces ruraux, on s'attend à ce que les acteurs locaux mettent en avant des projets de développement en rapport avec les caractéristiques économiques des territoires dans lesquels ils vivent. Pour tester cette hypothèse, la démarche consiste d'abord à caractériser les 4 regroupements d'activités considérés dans la politique des pôles d'excellence rurale ("thématiques prioritaires") selon les trois plans d'analyse que nous avons distingués – types de ressources, aires de marché concernées, catégories d'acteurs et d'organisation entre eux – puis d'utiliser ensuite une méthode économétrique permettant de tester leurs liens aux caractéristiques des territoires à partir d'un jeu de variables cohérent avec les configurations économiques énoncées.

Tableau 1 : Types de ressources, d'accès au marché et d'organisation des acteurs selon le domaine d'activité des pôles d'excellence rurale

Domaines d'activité des PER		Type de ressources	Type de marché visé	Formes d'organisation des acteurs
Economie « productive »	Produits à base de bio-ressources	Agro-ressources (ressources fixes) variables selon destination et caractères du produit (banal ou différencié)	Marché local ou/et national, voire international selon destination et caractères du produit	Organisation artisanale / industrielle
	Autres produits industriels et artisanaux	Travail et savoir-faire (ressources fixes)	Marché national, international	Organisation artisanale / industrielle
Economie « résidentielle »	Services touristiques	Aménités (ressources fixes) et infrastructures publiques	Marché local : population locale (permanente) et extérieure (temporaire)	Organisation artisanale/industrielle et organisation institutionnelle
	Services à la population	Travail (ressources mobiles) et infrastructures publiques	Marché local : population locale	Organisation institutionnelle

Pour les activités relevant d'une logique d'économie « productive », on formule l'hypothèse que la dépendance à la dotation en ressources fixes des espaces varie selon la nature de l'activité et selon sa destination. Pour les produits à base de bio-ressources, et compte tenu de la priorité accordée aux projets s'inscrivant « dans une vision exigeante en matière environnementale, de développement des énergies renouvelables, de valorisation non alimentaire des productions agricoles (...) de valorisation de ressources issues du bois », on s'attend ainsi à ce que la production de biocarburants, ou de fibres destinées à des produits d'isolation (chanvre par exemple), soient liées aux régions de grandes cultures, celle de produits de chauffage à base de méthanisation aux régions d'élevage pour des ; enfin la production d'énergie à base de ressources forestières aux régions boisées, etc. Selon les acteurs économiques parties prenantes et leur organisation (artisanale/industrielle), le marché peut être principalement local ou alors national, voire international. En revanche, pour les autres produits industriels et artisanaux, c'est surtout la localisation de la main d'oeuvre et l'existence de savoir-faire locaux inscrits dans des organisations de type système productif localisé qui devraient influencer la localisation des projets. Dans ce cas, la dynamique économique à l'oeuvre dépend principalement de marchés extérieurs au territoire.

Pour les activités s'inscrivant dans une logique d'économie résidentielle, le lien au territoire diffère selon qu'il s'agit des services touristiques ou des services à la population. Les occurrences de projets de développement touristique varient en fonction de la dotation en aménités, qui est très hétérogène

dans l'espace et détermine la possibilité de capter les revenus d'une population extérieure à la zone, en plus de celle résidant de manière permanente au sein du territoire. Dans ce cas, la dynamique économique à l'oeuvre dépend des types d'acteurs concernés et de la complémentarité de leurs activités (organisation artisanale/industrielle), mais aussi de l'implication des acteurs publics locaux (organisation institutionnelle) au travers des transferts publics nécessaires à la réalisation des infrastructures touristiques. En revanche, la localisation des services à la population ne dépend pas directement de la dotation en ressources fixes des espaces, mais elle en dépend indirectement au travers des choix résidentiels qui sont sensibles aux aménités. Le développement des services à la population devrait donc concerner plutôt les zones se distinguant par l'importance des dynamiques de population et d'équipement pour faire face à la demande de la population résidente ou temporaire (séjours touristiques).

2 . Test empirique sur les PER : méthode et bases de données mobilisées

Sur le plan méthodologique, l'objectif de cette communication est de tester empiriquement la relation que l'on peut observer entre les enjeux économiques attachés à chacune des thématiques et les caractéristiques socio-économiques des territoires sur lesquels elles sont mises en oeuvre. On mobilise pour cela un modèle économétrique de type logit multinomial avec comme variable dépendante la thématique retenue sur chaque territoire labellisé dans le dispositif de pôle d'excellence rurale et comme variables explicatives, un jeu d'indicateurs traduisant les différentes dimensions de la grille d'analyse exposée en section 1.3.

2.1. Bases de données et indicateurs territorialisés

Deux bases de données sont mobilisées, l'une relative aux PER et leur territoire de mise en oeuvre et d'impact, l'autre rassemblant les données nécessaires à la production des indicateurs socio-économiques des territoires.

La base PER

La base de données des PER labellisés a été construite par le CESAER à partir d'une analyse systématique des dossiers retenus en France métropolitaine complétée de certaines informations disponibles auprès de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des territoires (DIACT), gestionnaire du dispositif, tels que les montants financiers affectés par projets. Cette base de données précise la thématique dans laquelle s'inscrit le PER ainsi que le périmètre géographique sur lequel chaque PER intervient. C'est le périmètre d'impact du projet qui a été retenu pour appréhender l'adéquation entre le périmètre et la thématique. La notion de périmètre d'impact retenu correspond à l'espace géographique sur lequel on s'attend à observer les effets directs du projet. Il a été défini sur la base du recoupement de différentes informations contenues dans le dossier : nombre et localisation des bénéficiaires directs prévus dans le projet, périmètre de la structure porteuse. Il se distingue plus ou moins du territoire de la structure porteuse du projet de PER que la fonction administrative peut conduire à disjoindre du territoire réellement concerné par les impacts économiques. Dans le souci de garantir une échelle minimale pertinente des périmètres d'impact et de lever certaines contraintes d'accès aux données localisées, le périmètre des bassins de vie⁵ (INSEE, 2003) a été utilisé comme unité de base de la délimitation des périmètres d'impact. Le périmètre d'impact de chaque PER correspond ainsi au minimum à un bassin de vie et auquel s'ajoute le cas échéant, tous les bassins de vie qui comptent plus de 75% de leur population dans le périmètre d'impact identifié dans le dossier.

Une sélection de PER a été opérée sur plusieurs critères pour répondre aux contraintes de l'analyse économétrique. Ont été écartés les dossiers pour lesquels il n'a pas été possible de définir le

⁵ Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux principaux services et à l'emploi. Cette méthodologie élaborée par l'INSEE conduit à une partition du territoire métropolitain en 1916 bassins de vie, dont 1745 bassins organisés par des bourgs et des petites villes de moins de 30 000 habitants.

périmètre d'impact ou pour lesquels le périmètre d'impact identifié était trop large (département ou plus), les dossiers relevant d'une combinaison de thématiques, ainsi que les dossiers des territoires et départements d'Outre-mer. Au total 290 projets répartis sur les 4 thématiques ont été traités effectivement par l'analyse statistique sur les 375 référencés dans la base PER.

Les indicateurs socio-économiques des territoires (cf. statistiques descriptives en annexe 1)

Un jeu d'indicateurs a été construit à l'échelle des périmètres d'impact des PER en mobilisant différentes sources de données en vue de constituer un jeu de variables explicatives dans le modèle économétrique. Il est organisé en trois groupes : un premier réunit des indicateurs de caractérisation spatiale des périmètres d'impact, les deux autres les caractéristiques socio-économiques développées dans la grille d'analyse avec, d'une part, les indicateurs de dynamique d'activités et, d'autre part, ceux relatifs aux dynamiques résidentielles.

- **les indicateurs spatiaux** concernent les effets de polarisation et d'interdépendance entre territoires (à travers l'intensité des navettes quotidiennes domicile-travail parmi les actifs). Les variables retenues sont les suivantes :

- uupsdc99 : taille de la commune ou unité urbaine la plus importante du ou des bassins de vie de la zone d'impact (en nombre d'habitants en 1999) – source INSEE ;
- txPUsdc99 : part de la population 99 du périmètre d'impact résidant dans une commune appartenant à un pôle urbain (selon ZAUER⁶) ;
- txPeripsdc99 : part de la population 99 du périmètre d'impact résidant dans une commune périurbaine (monopolaire ou multipolaire) ;
- txPRpsdc99 : part de la population 99 du périmètre d'impact résidant dans un pôle rural ou dans la couronne de pôles ruraux ;
- txRurpsdc99 : part de la population 99 résidant dans une autre commune rurale.

- **les indicateurs de dynamique d'activités** sont consacrés aux caractéristiques structurelles du tissu économique, notamment industriel, en rapport avec la thématique des projets technologiques et les dotations en ressources fixes susceptibles d'être mobilisées dans les projets de valorisation des bio-ressources. Les variables retenues pour illustrer ces dimensions sont les suivantes :

- txsalind05 : % de salariés dans les secteurs de l'industrie (y compris agro-alimentaire) – source INSEE - CLAP 2005 ;
- txvarsalind9905 : taux de variation annuel de l'emploi salarié dans les secteurs de l'industrie entre 1999 et 2005 – source UNEDIC ;
- txetabind0sal : % d'établissements sans salarié dans les secteurs de l'industrie en 2005 – source INSEE CLAP 2005 ;
- txclcartificiel : part de la superficie classée en territoire artificialisé en 2000 – Corinne Land Cover 2000 traité par le CEMAGREF Grenoble UR DTM ;
- txforet : part de la superficie classée en forêt en 2000 – CLC 2000 traité par CEMAGREF Grenoble UR DTM ;
- txsauotex : part de la surface agricole concernée par les OTEX Céréales, Oléoprotéagineux, Bovins (41, 42, 43) et Granivores (50) – calculée à partir de l'OTEX communale – source Scees RA 2000.

- Les **indicateurs de dynamique résidentielle** visent à appréhender l'attractivité relative des territoires à partir de la demande d'équipements et de services résidentiels d'une part et de l'offre d'autre part. La demande dépend de la fréquentation touristique que l'on cherche à prendre en compte à travers la dotation en aménités naturelles et plus directement par la capacité d'accueil touristique, mais également de la dynamique d'évolution de la population résidente et du revenu des

⁶ Proposée par l'INSEE, la classification Zonage en Aire Urbaine et en aires de l'Espace Rural (ZAUER) répartit les communes françaises dans une catégorie qui relève de l'espace à dominante urbaine (pôles urbains – plus de 5000 emplois ; communes périurbaines – plus de 40% de navetteurs vers le pôle urbain) ou à dominante rurale (pôles ruraux – plus de 1500 emplois – et leur périphérie – plus de 40% de navetteurs vers le pôle rural ; autres communes rurales).

ménages. Quant au niveau de l'offre, il est mesuré par la densité d'emplois résidentiels, plus spécifiquement dans les secteurs touristiques, ainsi qu'à travers la capacité financière des collectivités - approchée par le potentiel fiscal - à développer les biens et services publics locaux. Les variables retenues sont les suivantes :

- txvarpsdc9099 : taux de variation annuelle de la population entre 1990 et 1999 (en %/an) – source INSEE, RP 99 ;
- potfishab2003 : potentiel fiscal (4 taxes fiscales locales 2003) par habitant (en K€/hab.) – source DGCL ;
- rnetmoy03 : revenu net moyen des foyers fiscaux en 2003 (en 10 K€/foyers fiscaux) – DGI ;
- txpopcomarchun05 : nombre d'emplois salariés dans le commerce et les services marchands en 2005 pour 10 habitants en 1999 – source UNEDIC 2005 selon méthodologie étude DIACT services résidentiels – CESAER et CEMAGREF, 2008 ;
- actot : capacité d'accueil dans les résidences secondaires en 2003 (nombre de résidences secondaires x 5), dans les camping (nb emplacements x 3) et en hôtels classés (nb de chambres x 2) en 2005, par habitant résident en 1999 – source DGCL, Ministère du tourisme ;
- txpopemptoun05 : nombre d'emplois salariés touristiques (15 secteurs d'après Ministère du Tourisme) en 2005 pour 10 habitants en 1999 – source UNEDIC.

L'examen des statistiques descriptives et des tests de corrélation entre variables ont contribué à stabiliser le choix de variables. Les valeurs basses et hautes de certaines variables ont été bornées pour l'analyse économétrique lorsque les valeurs minimales (maximales) étaient trop éloignées du premier décile (neuvième décile) afin de réduire les perturbations statistiques provoquées par les valeurs exceptionnelles. Les statistiques des variables bornées les plus significatives sont reportées dans l'annexe 1.

2.2. Le modèle économétrique

Le modèle économétrique vise à étudier la nature des relations entre les caractéristiques socio-économiques des périmètres d'impact des PER et la thématique retenue pour chaque territoire labellisé. La variable d'intérêt du modèle est une variable discrète à plusieurs modalités non ordonnées, à savoir les 4 thématiques de PER. Le caractère discret et non ordonné de la variable à expliquer rend impossible l'usage d'un modèle de régression classique par les moindres carrés ordinaires et conduit à mobiliser une méthode de logit multinomial que l'on peut exprimer comme suit :

$$\text{Prob}(Y_i = j) = \frac{e^{\beta_j x_i}}{\sum_{k=1}^J e^{\beta_k x_i}} \quad \text{où } j = 1, 2, J$$

Y_i est une variable indiquant la thématique PER mise en oeuvre sur le territoire d'impact i , j est la thématique retenue sur le territoire i dans un ensemble de choix possibles J (4 thématiques), x_i les variables socio-économiques du territoire i qui affectent le choix de la thématique, et β_j le paramètre à estimer. L'estimation du modèle logit multinomial utilise la méthode du maximum de vraisemblance.

Le modèle estime un paramètre pour chaque variable explicative et pour chaque modalité de la variable d'intérêt (l'une d'entre elle servant de référence) et indique la probabilité de l'hypothèse d'égalité de chaque caractéristique socio-économique pour chaque groupe.

3 . Domaines d'activité des PER et caractéristiques des territoires

Cette section présente les résultats des estimations évaluant l'intensité des relations que l'on peut observer entre la thématique retenue dans chaque projet PER et les caractéristiques socio-économiques des territoires d'impact de ces projets. Une sous-section est préalablement consacrée à la présentation des caractéristiques générales des PER étudiés en les situant dans l'ensemble des PER labellisés.

3.1. Quelques caractéristiques d'ensemble des PER

Au total, 375 PER ont été labellisés sur les différentes thématiques du dispositif. Les dossiers relatifs à l'économie résidentielle sont les plus importants (cf. tableau 2), et en particulier ceux visant la promotion touristique (plus de 4 projets sur 10). Les projets centrés sur l'économie productive sont cependant également très présents, et c'est la valorisation des ressources fixes des territoires ruraux qui est le plus souvent visée. Les projets retenus dans l'analyse représentent correctement la diversité des thématiques à l'exception de la thématique mixte délibérément exclue en raison de son caractère composite. Le choix a été fait de se centrer sur les projets permettant d'appréhender au mieux les spécificités territoriales associées à chaque thématique.

Tableau 2 : Les thématiques des PER

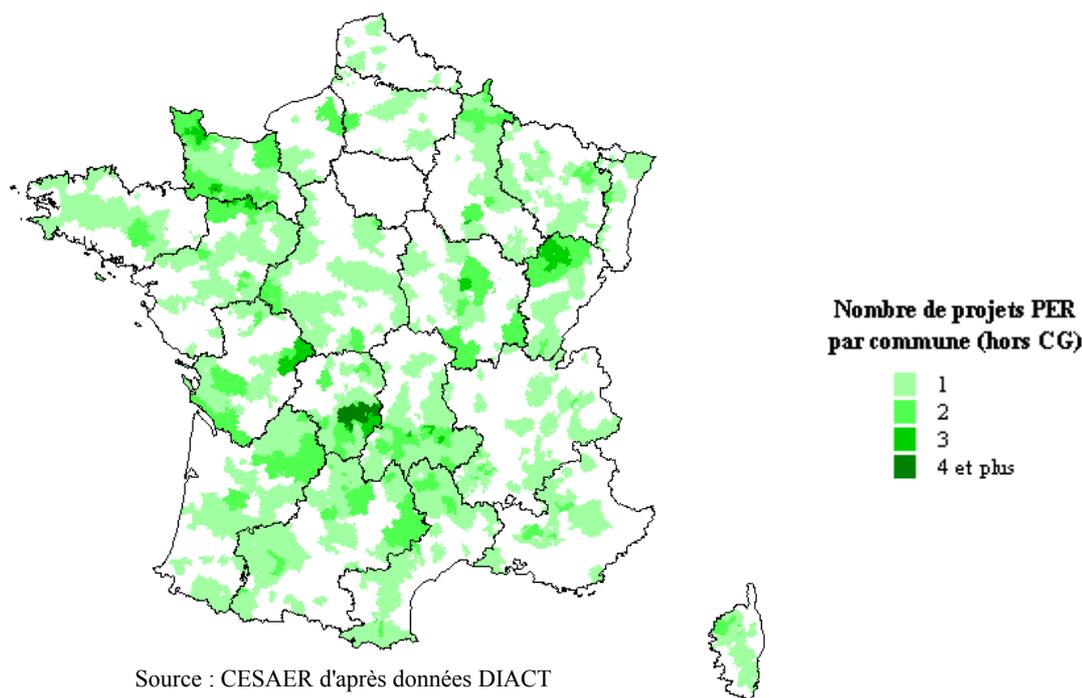
Thématiques	Ensemble des PER	PER retenus	Financement PER total (en K€)	Financement PER moyen par projet (en K€)
A : Promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques	146	127	92 079,7	1 374,32
B : Valorisation et gestion des bio-ressources	84	70	54 340,75	1 156,19
C : Offres de services et accueil de nouvelles populations	51	43	30 501,34	924,28
D : Technologie pour des productions industrielles, artisanales et de services localisés	66	50	37 178,55	1 062,24
M : Mixte	28	0	17 702,02	885,1
Total	375	290	231 802,36	1 147,54

Source : CESAER d'après DIACT

Les enveloppes financières témoignent de l'ambition de la politique. Avec plus de 230 millions d'euros de financements publics PER, c'est au total plus d'un milliard d'euros d'investissements qui devraient être réalisés, soit à l'échelle des projets, des investissements compris entre 3 et 5 millions d'euros selon les thématiques. On peut ainsi qualifier de significatif l'impact qu'est susceptible de produire le dispositif sur l'investissement productif et sur le niveau d'équipements et de services dans les zones rurales.

Sur le plan géographique, la moitié des communes métropolitaines sont impliquées dans un ou plusieurs PER à travers une ou plusieurs structures porteuses (cf. carte 1). L'ensemble des régions françaises bénéficient du dispositif mais à des degrés divers. Si les grandes régions (Rhônes-Alpes, Midi-Pyrénées) comptent logiquement le plus grand nombre de projets, les régions les plus rurales comme le Limousin, l'Auvergne, la Franche-Comté, la Basse-Normandie concentrent davantage de projets relativement à la population régionale.

Carte 1 : Localisation des PER (nombre de projets dans lesquels chaque commune est impliquée à travers la structure porteuse du projet – hors Conseils Généraux⁷)



L'échelle territoriale des périmètres d'impact des projets retenus dans l'analyse (290 projets excluant les périmètres départementaux et supra-départementaux) est en moyenne de 2,6 bassins de vie regroupant en moyenne 63000 habitants. Près de la moitié des projets de PER visent des impacts très localisés à l'échelle du bassin de vie dans lesquels ils sont mis en oeuvre (cf. tableau 3).

Tableau 3 : Périmètres d'impact des PER

Thématiques	Nombre de PER par classe de taille du périmètre d'impact (% PER de la thématique)			Total
	1 Bassin de vie	2 à 5 BV	6 BV et plus	
Taille moyenne du périmètre d'impact (population 99)	30 010	79 106	144 623	62 802
A : Promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques	61 (48%)	56 (44%)	10 (8%)	127 (100%)
B : Valorisation et gestion des bio-ressources	22 (31%)	33 (47%)	15 (21%)	70 (100%)
C : Offre de services et accueil de nouvelles populations	21 (49%)	20 (47%)	2 (5%)	43 (100%)
D : Technologie pour des productions industrielles, artisanales et de services localisés	31 (62%)	17 (34%)	2 (4%)	50 (100%)
Total	135 (47%)	126 (43%)	29 (10%)	290 (100%)

Source : CESAER d'après DIACT

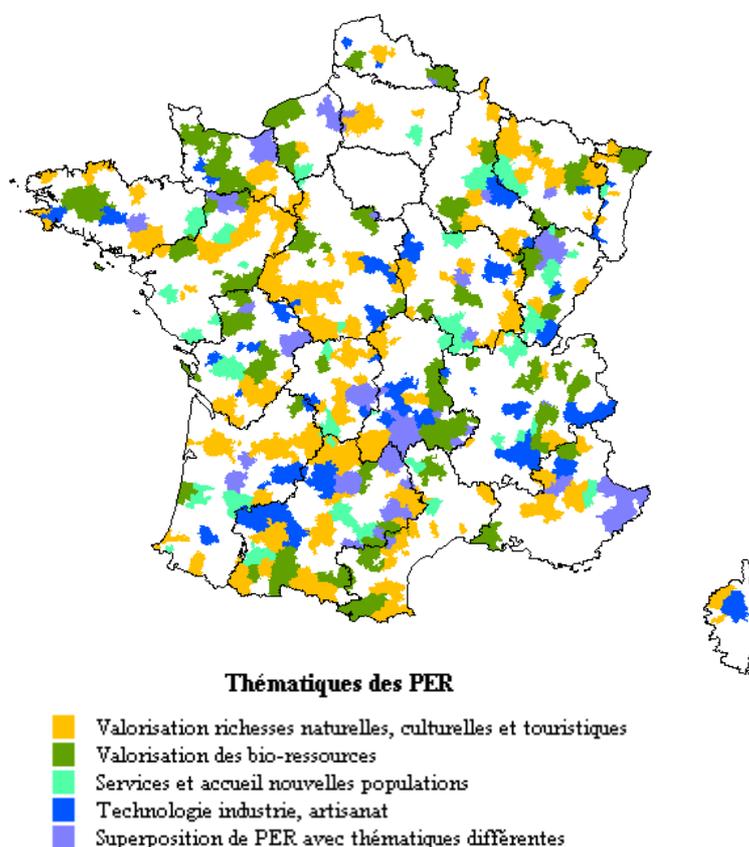
Cette caractéristique est particulièrement observée dans le cas des PER de développement technologique, alors que le territoire d'impact des projets de valorisation et de gestion des bio-ressources est fréquemment plus vaste. Pour les projets de développement touristique et des services à la population, les périmètres d'impact sont plus souvent proches des périmètres des structures porteuses en étant locaux (structures intercommunales) ou liés aux territoires de projets (Pays, Parcs Naturels Régionaux).

⁷ Les 25 projets portés par 16 Conseils Généraux ont été retirés pour accroître la visibilité de la localisation des projets plus localisés.

Ainsi, si les effets de proximité recherchés dans le cas des projets de développement technologique confirment la recherche d'effets d'interactions et d'externalités positives, on peut s'interroger sur l'existence à ces échelles locales d'une masse critique d'établissements pour générer des effets d'entraînement significatifs sur le territoire. Le cas des bio-ressources semble quant à lui montrer que l'échelle pertinente d'approvisionnement de ces activités économiques, et notamment celles de la production d'énergie à partir du bois, dépasse souvent celle de l'organisation des acteurs.

Sur le plan géographique, les thématiques sont réparties de façon relativement homogène sur le territoire (cf. carte 2). La valorisation économique des ressources locales par le développement touristique est une stratégie très largement répandue. Le développement des bio-ressources, qui peut encore aujourd'hui être qualifié de démarche innovante, trouve un écho dans la plupart des régions métropolitaines et est particulièrement présent en Basse-Normandie et en Auvergne. Les aires des projets de développement technologique dans les activités industrielles et artisanales se superposent peu avec les territoires jusqu'alors identifiés sur cette thématique à travers le dispositif des Systèmes Productifs Localisés (SPL) de la DIACT.

Carte 2 : Périmètres d'impact (délimités à partir des bassins de vie) et thématiques des PER



3.2. Les facteurs de localisation des PER selon les thématiques de développement

L'hypothèse testée par le modèle économétrique est celle de l'existence d'un lien entre les caractéristiques des territoires concernés par le dispositif PER et le type d'objectif visé dans le projet mis en oeuvre. Cette hypothèse permet d'appréhender dans quelle mesure le choix de la thématique du PER est orienté, influencé par la nature et l'intensité des ressources matérielles ou immatérielles, naturelles ou construites que le territoire est susceptible d'activer à travers ce dispositif pour développer son attractivité et sa compétitivité.

La première conclusion qui s'impose, à partir du jeu de variables retenues pour la caractérisation des territoires d'impact des projets labellisés, est qu'il n'existe pas de déterminants économiques forts du

choix de la thématique du projet PER en fonction de la configuration socio-économique des territoires labellisés. Comme l'on pouvait s'y attendre, l'affirmation des différentes stratégies de développement incarnées dans les quatre thématiques prioritaires du dispositif ne suffisent pas à appréhender la localisation des projets PER, ni le choix de la thématique retenue dans les territoires labellisés. En effet, différents types de facteurs sont susceptibles d'influencer l'engagement d'un territoire dans un projet particulier avec une stratégie donnée. Outre les facteurs politiques, dont on sait qu'ils jouent un rôle déterminant dans l'accès au dispositif PER et l'orientation de son contenu, l'antériorité de la pratique du développement local, la capacité d'ingénierie, et la ou les trajectoires de développement dans laquelle (ou lesquelles) est (sont) engagé(s) le territoire dans le cadre des divers dispositifs territoriaux d'intervention publics existants, constituent autant de dimensions explicatives du positionnement des territoires vis-à-vis de l'offre de soutiens publics.

Dans le jeu des multiples interactions des dynamiques de développement local, les déterminants économiques et structurels, principalement pris en compte dans cette analyse, n'ont qu'un pouvoir explicatif réduit. Si en première approche ce résultat semble écarter l'hypothèse d'une rationalité de la localisation des PER selon leur thématique fondée sur la valorisation des avantages comparatifs les plus manifestes des territoires concernés, un certain nombre de résultats intéressants se dégagent toutefois des tests économétriques, présentés dans le tableau 4 et l'annexe 1.

Tableau 4 : Résultats du logit multinomial (Référence = thématique A)

Variables de caractérisation des zones d'impact	Thématiques retenues dans le territoire d'impact						
	A	B		C		D	
		Estimate (1)	Approx Pr > t	Estimate	Approx Pr > t	Estimate	Approx Pr > t
N	127	70		43		50	
Intercept	ref	-2,95	0,54	3,96	0,47	-5,41	0,16
uupsdc99_2	ref	4,47**	0,01	3,93*	0,06	3,28	0,17
txPeripsdc99	ref	4,41**	0,04	3,67	0,2	3,54	0,15
txPRpsdc99	ref	1,89	0,2	3,06*	0,08	2,71	0,13
txRurpsdc99	ref	2,28	0,17	2,27	0,28	2,49	0,24
txvarsalind9905	ref	-0,09	0,16	-0,05	0,54	0,02	0,77
txsalind05	ref	0,54	0,83	-2,46	0,46	3,22	0,26
txetabind0sal	ref	-1,65	0,56	-4,79	0,15	2,6	0,48
txclcartificiel	ref	-15,74	0,16	-22,77*	0,07	-40,17**	0,03
txforet	ref	-1,01	0,34	-0,18	0,88	-0,3	0,79
txsauotex	ref	1,17*	0,07	0,37	0,62	0,83	0,22
txvarpsdc9099	ref	0,11	0,85	0,56	0,34	0,49	0,29
potfishab2003	ref	0,14	0,96	2,66	0,36	2,22	0,38
rnetmoy03	ref	-1,77	0,53	-4,69	0,17	-0,7	0,72
txpopcomarchun05	ref	-0,15	0,94	2,61	0,33	2,46	0,28
sc_service	ref	1,67	0,11	-0,38	0,72	0,11	0,89
actot	ref	0,77*	0,06	-0,28	0,68	-1,51	0,15
txlceaunat	ref	-2,24	0,3	-3,61	0,23	-0,27	0,91
Log Likelihood		-339,35					
Maximum Absolute Gradient		2,12E-009					
AIC		786,7					
Schwarz Criterion		984,88					

(1) l'estimateur est suivi le cas échéant d'astérisques précisant le degré de significativité de l'hypothèse H0 d'égalité des paramètres. Ils doivent se lire comme suit : * H0 rejetée selon une probabilité de plus de 90% ; ** de plus de 95% ; *** de plus de 99%.

Les facteurs de structuration spatiale et d'occupation du sol influents

Parmi l'ensemble des variables explicatives retenues, certaines tendent à orienter le type de thématique mis en oeuvre. Premièrement, les caractéristiques spatiales du territoire d'impact ne sont pas neutres sur la nature du projet engagé. Lorsque l'on borne la taille du principal pôle du territoire d'impact à 100000 habitants (ce qui permet de mieux prendre en compte les petits pôles et pôles moyens), la taille moyenne du pôle des territoires se différencie nettement entre les groupes de territoires correspondant aux différentes thématiques. Bien que la variabilité soit relativement élevée, les territoires des projets de valorisation des bio-ressources et de développement des services sont organisés autour de pôles légèrement plus importants que ceux visant le développement touristique. L'écart avec les territoires correspondant au développement des technologies est encore plus marqué. Même si les différences restent de faible ampleur, ce résultat surprend. La mise en oeuvre des projets technologiques concerne ainsi des territoires de faible dimension géographique, comme on l'a observé dans la section précédente, et moins polarisés que les territoires des projets de bio-ressources ou de tourisme. En outre, les territoires des PER bio-ressources tendent à intégrer davantage les zones périurbaines. Ce résultat conduit à faire l'hypothèse d'une sensibilité de la localisation de ces projets par rapport à certains marchés des outputs, tel que celui du bois-plaquette, qui seraient sensibles aux coûts de transport et par conséquent liés positivement à la densité de population.

Deuxièmement, les caractéristiques d'occupation du sol influent également sur la nature du projet mis en oeuvre. Bien que jouant sur des différentiels très faibles, les territoires intervenant dans le domaine touristique sont plus artificialisés, ce qui peut signifier qu'il s'agit de territoires mieux dotés en infrastructures, notamment de transports, condition nécessaire à l'accessibilité que suppose ce type de développement économique. Par ailleurs, ce sont moins les ressources forestières que la compatibilité des orientations technico-économiques des exploitations agricoles (OTEX grandes cultures, oléoprotéagineux, élevages) avec la production d'énergie (agro-carburants, méthanisation) qui favorise la localisation des projets de développement des bio-ressources.

Enfin, d'autres facteurs semblent influencer plus marginalement la localisation des projets. La capacité d'accueil est différente entre les groupes de territoires. Contrairement à ce qui était attendu, ce ne sont pas les territoires engagés dans la thématique touristique qui sont les mieux dotés en capacité d'accueil, mais ceux labellisés dans le développement des bio-ressources. Les territoires orientés sur le développement technologique en sont par contre nettement moins dotés que tous les autres territoires. En outre, les variables de structure économique ne se distinguent en faveur de ce dernier groupe de territoire qu'à travers la proportion de très petites entreprises (sans salariés) dans les secteurs de l'industrie du tissu économique local et la meilleure résistance de l'emploi salarié industriel dans son ensemble.

Des logiques territoriales peu différenciées

Les résultats du modèle logit multinomial montrent une différenciation plus marquée des territoires engagés dans des projets de développement touristique par rapport aux autres groupes de territoires, en particulier celui qui concerne les bio-ressources. Les résultats des modèles retenant successivement les différents groupes en référence montrent qu'aucune distinction significative ne peut être identifiée entre les territoires des PER « bio-ressources » et ceux visant le développement des services à la population. Bien que l'ensemble soit ainsi peu différencié, il se dégage toutefois de ces premiers résultats une première identification des logiques territoriales à l'œuvre selon la thématique des projets.

Les **projets de valorisation touristique** sont nombreux et hétérogènes. La taille des périmètres d'impact va du micro-local jusqu'à des zones dépassant les périmètres institués (tels que les Pays). Ces projets correspondent à des territoires aux caractéristiques rurales bien marquées, moins proches des territoires périurbains que dans le cas de la thématique bio-ressources et moins reliés aux pôles d'emploi ruraux que dans le cas des projets de développement des services. L'hypothèse

d'une forte dotation initiale en ressources à valoriser dans l'économie touristique n'est pas confirmée. En effet, ces territoires ne disposent pas de capacités d'accueil, de densité d'emplois dans le secteur touristique ou de patrimoine naturel exceptionnels qu'il s'agirait d'activer. Ce résultat renforce le constat souvent dressé de la mobilisation du tourisme comme stratégie générique de développement indépendamment des atouts que peut mettre en jeu le territoire pour servir cette stratégie.

Alors que l'on pouvait envisager les **projets de développement des bio-ressources** dans les zones rurales disposant de fortes ressources en bois (6 projets sur 10 concernent la production d'énergie à partir du bois), c'est plus souvent dans les régions agricoles de grandes cultures et/ou d'élevage qu'on les trouve. De plus, leur localisation ne semble pas répondre à une géographie des ressources car ils sont plus facilement que dans le cas des autres thématiques situés à proximité des bourgs et des villes, y compris en contexte périurbain. L'hypothèse d'effets de marché est alors à considérer, en supposant que la présence d'une demande potentielle (chauffage d'équipements publics, construction de logements, etc.) servirait plus sûrement la réalisation des projets que la disponibilité des bio-ressources, finalement assez ubiquitaires.

Les territoires ayant labellisé des **projets** dans le domaine **des services à la population** sont peu différenciés, si ce n'est par la taille du pôle qui tend à être plus importante et qui a plus souvent les caractéristiques des pôles d'emplois ruraux. Une telle disposition renvoie à la logique de l'économie résidentielle qui, d'une part, suit de près les évolutions de la demande locale, fonction des mouvements démographiques mais aussi des déplacements temporaires des consommateurs, et d'autre part, concerne une structuration spatiale de l'offre, très sensible à la distribution des infrastructures et des regroupements de population. Dans ce sens, les micro-polarisations existantes semblent jouer un rôle déterminant pour ce type de projet destiné à améliorer l'attractivité des zones et le niveau des services offerts à la population.

Enfin, les sites qui promeuvent des **projets technologiques** plutôt tournés vers la production se démarquent des précédents par l'existence d'un tissu industriel, relativement résistant, et la faiblesse des fonctions d'accueil. Le niveau d'analyse développé ici ne permet pas d'apprécier la correspondance entre les orientations productives de la zone et les perspectives de développement des projets soutenus dans le cadre des PER, mais on peut supposer qu'une telle démarche conforte la tradition productive de territoires peu tentés par les perspectives de l'économie résidentielle. Reste que la faible dimension des zones d'impact et des pôles auxquels se rattachent les projets ne permet pas d'envisager de réels effets d'entraînement sur le développement des territoires concernés.

Conclusion

La politique des pôles constitue aujourd'hui une modalité essentielle de l'intervention publique en faveur de l'aménagement du territoire ; elle est à la fois sélective, en concentrant les aides sur un nombre restreint de sites qui présentent des propriétés de concentration et de complémentarité des activités, et ouverte, en multipliant les domaines d'action et les critères d'éligibilité. Les Pôles d'excellence rurale participent de ce mouvement en ciblant les aides publiques sur des investissements localisés qui contribuent à structurer l'économie des territoires ruraux, pariant sur la valorisation de leurs points forts, leur domaine d'excellence, tout en acceptant différentes logiques de développement adaptées aux contextes locaux. Ces logiques peuvent reposer sur la dynamisation de l'économie productive ou de l'économie résidentielle, sur la promotion de facteurs traditionnels de compétitivité ou de nouveaux atouts d'attractivité, sur l'organisation des acteurs locaux ou sur la connexion des réseaux. L'écho rencontré par cette politique au niveau des territoires ruraux français accredit l'idée d'opportunité de telles interventions ciblées venant en complément des démarches de développement local qui couvrent maintenant la quasi-totalité des espaces naturels et ruraux européens. Le présent travail rend compte d'une première analyse des dossiers labellisés dans le cadre de la procédure des PER.

La démarche adoptée repose sur un postulat de pertinence des choix de développement au regard des avantages comparatifs des territoires en question. Cette option prend d'abord appui sur le constat d'amélioration progressive des savoir-faire locaux en matière d'ingénierie du développement, les acteurs capitalisant les apprentissages tirés des générations successives de procédures territoriales. On peut supposer qu'une offre de subventions publiques à l'investissement du type PER rencontre des besoins locaux raisonnés et présentés par les acteurs des dispositifs en une demande organisée. Par ailleurs, le découpage opéré dans la politique PER en 4 thématiques, schématisant les conditions de recevabilité des projets, correspond à des mécanismes de développement distincts à partir desquels la pertinence territoriale peut être pensée. Dans ce sens, la grille d'analyse construite pour confronter le contenu des projets aux caractéristiques des zones d'impact vise à distinguer différentes modalités de disponibilité de ressources fixes, d'accès au marché et d'organisation territoriale. Les projets classés dans chaque thématique sont supposés suffisamment homogènes et distincts des autres groupes pour pouvoir être reliés à des paramètres objectifs de situation socio-économique des espaces concernés.

Les résultats du modèle économétrique montrent l'existence de différences peu marquées, voire surprenantes, et rarement significatives du point de vue statistique entre les groupes de projets. Ainsi, les projets de valorisation touristique n'ont-ils que peu de liens avec la situation actuelle de développement des fonctions d'accueil, alors que les projets de valorisation des bio-ressources sont moins sensibles aux surfaces en forêt qu'à la proximité des pôles et aux débouchés qu'ils constituent. Logiquement, les pôles ruraux jouent un rôle important en tant que points d'appui des équipements et services aux populations, alors que les activités productives sont promues surtout là où existe déjà un tissu de petites unités actives. Ces résultats renvoient aux limites de la capacité explicative des hypothèses économiques retenues et ouvrent à la prise en compte de dimensions complémentaires. On ne peut exclure la possibilité d'interventions de nature politique dès le stade de la préparation locale des dossiers jusqu'aux arbitrages ultimes, mais c'est surtout le statut des projets déposés au regard des trajectoires du développement local qui peut jouer un rôle déterminant. Une opération peut en effet remplir, selon la date et le lieu, une fonction de mobilisation ou de sélection, contribuer à concentrer le capital ou à faciliter sa dispersion, à spécialiser ou à diversifier l'orientation productive, à ancrer le recours à certaines ressources spécifiques ou à en préparer de nouvelles. A la rationalité des lieux, traitée dans ce travail en recherchant les liens entre les projets et les territoires, doit être adjointe une rationalité des temps, afin de prendre en compte le rôle différencié des opérations selon les moments dans les processus de développement des territoires.

Bibliographie

Alvergne C., De Roo P., 2008, Les pôles d'excellence rurale : regards sur la politique française en direction de l'espace rural, *Organisations et territoires*, 17, 1, 73-78.

Aubert F., Berriet-Sollic M., Lépicier D., Schaeffer Y., 2006, Appui méthodologique à l'évaluation du développement des zones rurales, Rapport pour le Ministère de l'Agriculture – DPEI, Bureau de l'évaluation et des programmes d'études.

Aubert F., Lépicier D., Perrier-Cornet P., Sencébé Y., 2006, [La construction de territoires micro-régionaux et leur signification économique : le cas des "pays" en France](#), *Revue canadienne des sciences régionales/ Canadian Journal of Regional Science*, 29/1 : 85-102.

Aubert F., Guérin M., Perrier-Cornet P., 2001, Organisation et territoire : un cadre d'analyse appliqué aux espaces ruraux, *RERU*, 3 : 393-414.

Blanc M., Schmitt B., 2007, Orientation économique et croissance locale de l'emploi dans les bassins de vie des petites villes et des bourgs. *Economie et Statistique*, n°402 : 57-74. .

Capt D., Schmitt B., 2000, Economie spatiale et agriculture. Les dynamiques spatiales de

l'agriculture contemporaine. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 3 : 385-406.

Cesaer, Cemagref Grenoble UR-DTM, 2008, Localisation des services résidentiels. Analyse de la territorialisation de l'économie résidentielle à l'échelle intramétropolitaine. Synthèse de l'étude conduite dans le cadre du groupe de prospective de la DIACT « économie des services et territoires », 12 p.

Déprés C., Capt D., Vollet D., 2007, Gouvernance territoriale et production de services environnementaux. Le cas de l'épandage en agriculture des boues d'épuration d'origine domestique, colloque ASRDLF, juillet

DIACT, 2005, *Cahier des charges de l'appel à projets Pôles d'excellence rurale*, décembre.

DIACT, 2007, *Programme de recherche évaluative sur les « Pôles d'excellence rurale » (PER) : appel à projets*, janvier.

Duranton G., Martin P., Mayer T., Mayneris F., 2008, *Les pôles de compétitivité : que peut-on en attendre ?* Paris : Presses de l'ENS, CEPREMAP, 82 p.

Duranton G., Puga D., 2004, Micro-foundations of urban Agglomeration Economies, In Henderson V., Thisse J.-F. (eds), *Handbook of Regional and Urban Economics* (vol 4), 2063-2117.

Gaigné C., Piguet V., Schmitt B., 2005, Evolution récente de l'emploi industriel dans les territoires ruraux et urbains : une analyse structurelle-géographique sur données françaises. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 2005(1) : 3-30.

INSEE, 2003, Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie, rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA, le SCEES) pour la DATAR, 111p.

Ricci L., 1999, Economic Geography and Comparative Advantage: Agglomeration *versus* Specialization. *European Economic Review*, 43 : 357-377.

Shearmur R., Polèse M., 2007, Do Local Factors Explain Local Employment Growth? Evidence from Canada, 1971-2001, *Regional Studies*, 41(4) : 453-471.

Terluin I., 2003, Differences in Economic Development in Rural Regions of Advanced Countries: An Overview and Critical Analysis of Theories. *Journal of Rural Studies*, 19: 327-344.

Annexe 1 : Statistiques descriptives des périmètres d'impact des PER par thématique

Variables	Thématique A		Thématique B		Thématique C		Thématique D	
	Mean	StdDev	Mean	StdDev	Mean	StdDev	Mean	StdDev
N	127		70		43		50	
uupsdc99	38127	127055	39838	119402	39875	135863	20479	48901
<i>uupsdc99 borné (1)</i>	<i>17342</i>	<i>24654</i>	<i>20946</i>	<i>27244</i>	<i>20326</i>	<i>18488</i>	<i>14569</i>	<i>22380</i>
txPUpsdc99	0,2	0,28	0,21	0,27	0,2	0,3	0,15	0,25
txPeripsdc99	0,17	0,18	0,2	0,22	0,17	0,2	0,18	0,27
txPRpsdc99	0,18	0,21	0,15	0,18	0,2	0,26	0,23	0,22
txRurpsdc99	0,44	0,28	0,44	0,29	0,43	0,32	0,44	0,26
txsalind05	0,24	0,12	0,23	0,11	0,24	0,09	0,28	0,12
txvarsalind9905	-1,11	3,93	-2,36	4,1	-2,08	4,49	-0,99	3,81
txetabind0sal	0,43	0,09	0,42	0,09	0,41	0,07	0,42	0,06
txclcartificiel	0,04	0,04	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,02
txforet	0,29	0,19	0,29	0,18	0,29	0,2	0,29	0,22
txsauotex	0,3	0,29	0,42	0,28	0,35	0,33	0,37	0,33
txvarpsdc9099	0,11	0,56	0,04	0,49	0,09	0,53	0,16	0,58
potfishab2003	0,52	0,12	0,53	0,15	0,54	0,16	0,53	0,17
metmoy03	1,41	0,16	1,4	0,16	1,4	0,13	1,42	0,15
txpopcomarchun05	0,49	0,19	0,54	0,33	0,53	0,25	0,47	0,24
actot	0,65	0,75	0,8	1,12	0,75	1,69	0,44	0,42
<i>actot borné (2)</i>	<i>0,65</i>	<i>0,75</i>	<i>0,8</i>	<i>1,05</i>	<i>0,61</i>	<i>0,85</i>	<i>0,44</i>	<i>0,42</i>
txclceaunat	0,09	0,16	0,08	0,13	0,07	0,12	0,07	0,15
txpopemptoun05	0,1	0,09	0,13	0,23	0,11	0,16	0,09	0,12

Source : INSEE, UNEDIC, CLC-Cemagref Grenoble, DGCL, DGI

(1) la taille maximale du pôle principal est bornée à 100 000 habitants.

(2) La capacité d'accueil total par habitant maximale est bornée à 5 équivalent-lits par habitants.